



HAUTE-SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 9 DECEMBRE 2024

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 16 - Votants : 23

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 3 décembre 2024

Etaient présents : Isabelle BASTID - Régis BLANC - Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE
Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU
Christelle MICHELIN - Mélanie OUVRY - Camille REMILLON - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET
Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Clément BERTA - Nathalie BOCQUET - Nathalie CHAPPET - Amélie CONTAT-FONTAINE
Daniel JORDANOU - Stephen MARTRES - David VERNEY

Etait absente : Fabienne ALTER

Pouvoirs : 7

Clément BERTA a donné pouvoir à Isabelle BASTID
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
Nathalie CHAPPET a donné pouvoir à Christophe SIBILLE
Amélie CONTAT-FONTAINE a donné pouvoir à Brian SINICKI
Daniel JORDANOU a donné pouvoir à Béatrice VALLEJO
Stephen MARTRES a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
David VERNEY a donné pouvoir à Isabelle DUPANLOUP

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Philippe MANDEREAU

**DEL N° 2024-098 – FINANCES – ACTUALISATION DES TARIFS MUNICIPAUX APPLICABLES AU
1ER JANVIER 2025 : APPROBATION**

Exposé de Monsieur l'Adjoint aux Finances – Travaux, Philippe MANDEREAU,

Les tarifs municipaux proposés pour 2025, et joints en annexe de la présente délibération, ont été présentés à la commission finances lors de sa séance du 2 décembre 2024.

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

DECIDE :

- d'approuver les tarifs municipaux tels que présentés en annexe de la présente délibération,
- d'appliquer lesdits tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Secrétaire de séance,
Philippe MANDEREAU



Le Maire,
Henri CHAUMONTET

Acte certifié exécutoire :

Télétransmis en Préfecture le : 17/12/2024

Publié le : 17/12/2024

Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 17/12/2024



ID : 074-217401371-20241209-DEL2024_098-DE

TARIFS COMMUNE DE GROISY

2025

ESPACE D'ANIMATION					
SALLE / TYPE	MANIFESTATION PRIVEE	MANIFESTATION ASSOCIATIVE AVEC PROFIT	MANIFESTATION ASSOCIATIVE ANIMATION	ASSOCIATIONS ACTIVITES REGULIERES	MANIFESTATION COMMERCIALE
COMMUNE					
1/1 450 PERSONNES	494 €	296 €	145 €		871 €
2/3 300 PERSONNES	332 €	221 €	116 €		605 €
1/2 225 PERSONNES	279 €	180 €	87 €	4,20 € / heure	465 €
1/3 150 PERSONNES	157 €	122 €	58 €		314 €
CUISINE	139 €	139 €	139 €		175 €
HALL BAR	52 €	52 €	52 €		52 €
SONO	175 €	175 €	175 €		175 €
ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES					
PAYS DE FILLIERE					
1/1 450 PERSONNES		540 €	239 €		
2/3 300 PERSONNES		403 €	195 €		
1/2 225 PERSONNES		331 €	152 €	4,20 € / heure	
1/3 150 PERSONNES		224 €	109 €		
CUISINE		259 €	259 €		
HALL BAR		100 €	100 €		
SONO		288 €	288 €		
HABITANTS HORS COMMUNE					
ASSOCIATIONS HORS PAYS DE FILLIERE					
1/1 450 PERSONNES	1 481 €	888 €	436 €		2 614 €
2/3 300 PERSONNES	995 €	662 €	348 €		1 814 €
1/2 225 PERSONNES	838 €	540 €	261 €		1 394 €
1/3 150 PERSONNES	471 €	367 €	173 €		942 €
CUISINE	417 €	417 €	417 €		524 €
HALL BAR	157 €	157 €	157 €		157 €
SONO	524 €	524 €	524 €		524 €
SALLE REUNION (1er ETAGE)					
SALLE ANTIGNY					
Forfait de 50 € (hors associations)					
SALLE POLYVALENTE ECOLE ELEMENTAIRE				4,20 € / heure	
ANCIENNE MAIRIE SALLE 1er ETAGE				4,20 € / heure	